

Étude de cas n° 5 – droit commercial –responsabilité - Pologne

Frais en Pologne

Cas n° 5 (dans le cas 5 B – quand c’est en Pologne que le consommateur intente une action contre l’installateur et la société d’équipements, les frais, les dépenses et les conditions sont identiques à ce qui est prévu au cas A. C’est pourquoi il n’est pas nécessaire de remplir le tableau.)

Frais afférents aux instances, aux appels et aux autres modes de résolution des litiges

Étude de cas	Instance	Frais d’instance initiaux	Frais d’acte	Autres frais
Cas A		Ils dépendent de la valeur de l’objet du litige. Conformément à la loi sur les frais dans les affaires civiles, les frais représentent 5 % de la valeur, mais ne doivent pas être inférieurs à 30 zlotys ni supérieurs à 100 000 zlotys.	Pour chaque copie, copie de jugement exécutoire, copie de jugement ayant force de loi: 6 zlotys. Si ces documents sont en langue étrangère ou comportent des tableaux: 12 zlotys par page.	--

Étude de cas	Appels	Frais d’instance initiaux	Frais d’acte	Autres frais
Cas A		Ils dépendent de la valeur de l’objet du litige. Conformément à la loi sur les coûts dans les affaires civiles, les frais représentent 5% de la valeur, mais ne doivent pas être inférieurs à 30 zlotys ni supérieurs à 100 000 zlotys. Toutefois, la valeur de l’objet du litige peut varier au cours de la procédure. Dans ce cas, les frais sont calculés de la même manière: le pourcentage reste identique, mais la somme finale n’est plus la même puisqu’une nouvelle base de calcul est appliquée.	--	--

Étude de cas	Autres modes de résolution des litiges	Coût
Cas A	Cette option est-elle envisageable pour ce type de cas? Les parties sont libres de choisir un autre mode de résolution du litige.	Si le tribunal accepte la clause exécutoire: 50 zlotys.

Frais d'avocats, d'huissiers et d'experts

Étude de cas	Avocat		Huissier de justice			Expert	
	La représentation est-elle obligatoire?	Coût moyen	Le recours à l'huissier est-il obligatoire?	Frais antérieurs à la décision de justice	Frais postérieurs à la décision de justice	Le recours à l'expert est-il obligatoire?	Coût
Cas A	Non	Il dépend de la valeur de l'objet du litige.	Non	--	--	Non	Si le tribunal accepte la clause exécutoire: 50 zlotys.

Frais d'indemnisation de témoins, gage ou caution et autres frais

Étude de cas	Indemnisation de témoins		Gage ou caution		Autres frais	
	Les témoins sont-ils indemnisés?	Coût	Ce dispositif existe-t-il et quand y a-t-on recours?	Coût	Description	Coût
Cas A	Oui	Frais de transport, perte de revenus, frais de séjour, conformément aux articles 85 à 88 de la loi sur les frais judiciaires dans les affaires civiles	Oui. La valeur de l'objet du litige est prise en compte.	Il dépend de la valeur de l'objet du litige.	--	--

Coût de l'aide juridictionnelle et autres remboursements

Étude de cas	Aide juridictionnelle		Remboursements			
	Quand et à quelles conditions s'applique-t-elle?	Quand l'aide est-elle totale?	La partie gagnante peut-elle obtenir le remboursement des frais de procédure?	Si le remboursement n'est pas total, quel en est le pourcentage en général?	Quels frais ne sont jamais remboursés?	Existe-t-il des cas dans lesquels l'aide juridictionnelle devrait être remboursée à l'organisme qui l'a apportée?
		Conditions?				

Une partie exonérée des frais judiciaires peut demander une aide juridictionnelle. Le tribunal décide si la participation d'un avocat professionnel est nécessaire.	Cela dépend de la décision du tribunal.	Si les coûts sont excessifs ou entraîneront, pour la partie, des difficultés financières.	Les règles générales s'appliquent selon les circonstances.	--	La partie des frais supérieure à ce qui était essentiel et approprié pour l'affaire --
---	---	---	--	----	--

Frais de traduction et d'interprétation

Étude de cas		Traduction		Interprétation		Autres frais propres aux litiges transfrontaliers?	
	Quand et à quelles conditions est-elle nécessaire?	Coût approximatif?		Quand et à quelles conditions est-elle nécessaire?	Coût approximatif?	Description	Coût approximatif?
Cas A	Si les documents sont transmis au tribunal dans une autre langue.	D'après les règlements du Ministre de la justice du 24janvier 2005	--	--	--	--	--

■ Dernière mise à jour: 01/05/2010

Les versions nationales de cette page sont gérées par les États membres correspondants, dans la/les langue(s) du pays. Les traductions ont été effectuées par les services de la Commission européenne. Il est possible que l'autorité nationale compétente ait introduit depuis des changements dans la version originale, qui n'ont pas encore été répercutés dans les traductions. La Commission européenne décline toute responsabilité quant aux informations ou données contenues ou visées dans le présent document. Veuillez vous reporter à l'avis juridique pour connaître les règles en matière de droit d'auteur applicables dans l'État membre responsable de cette page.